

Délibération n°2026-10

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-10-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Thème : AFFAIRES GENERALES 6

Objet : Commission de délégation de service public : désignation des membres

L'an deux mille vingt-six le quatorze du mois d'avril, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 08 avril 2026 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 28 Membres présents : 25 Pouvoirs : 2 Suffrages exprimés : 27

Étaient présents :

Guy JAUFFRED ; David GEHANT ; Gérard VASSEUR ; Brigitte PLAIDY ; Noëlla LEDUC ; Thierry LABUSSIÈRE ; Emmanuel LUTHRINGER ; Karima COEURET ; Elodie OLIVER ; Marjorie HUBEAU ; Thomas CHERBAKOW ; Jean-Michel GRES ; Lorraine PRUNET ; Robert USSEGLIO ; Céline MOSTEIRO ; Dominique JAUBERT ; Camille FELLER ; Christophe LOPEZ ; Maryse BLANC ; Mathieu RICHARD ; Nadine CURNIER ; Christian CHIAPELLA ; Patricia PAUL ; François BERGNA ; Christine SANTUCCI.

Étaient représentés :

M. Didier MOREL donne procuration à M. David GEHANT

M. Stéphane DERRIVES donne procuration à Mme Maryse BLANC

Absents excusés :

Didier MOREL, Stéphane DERRIVES, Adrien NIMSGERN

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

13 communes sont donc représentées.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1411-5 ;

CONSIDERANT que dans le cadre des procédures de délégation de service public, une commission spécifique doit être constituée ;

CONSIDERANT que cette commission est notamment compétente pour :

- l'ouverture des plis des candidatures et la sélection des candidats ;
- l'ouverture des plis contenant les offres ;
- l'examen des offres et l'émission d'un avis sur les entreprises candidates ;

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-10-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

CONSIDERANT que cette commission doit être composée de membres élus au sein de l'assemblée délibérante selon les règles de la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- De désigner les membres suivants, appelés à y siéger :

Membres titulaires	Membres suppléants
Patricia Paul	François Bergna
Maryse Blanc	Stéphane Derrives
Christian Chiapella	Gérard Vasseur
Christophe Lopez	Romain Buisson
Lorraine Prunet	Jean-Michel Grès

- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an
susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
David GEHANT

